

## **Règlements de l'édition 2026 de la loterie *Soulève la relève* au profit de la Fondation Alliance pour la relève**

### **1. Admissibilité**

- 1.1 La participation à ce concours est réservée exclusivement aux personnes âgées de 18 ans et plus qui résident au Québec.
- 1.2 Les employés de la Fondation Alliance pour la relève ne sont pas admissibles aux tirages.

### **2. Participation**

- 2.1 La vente des billets débute le 29 avril 2026 à 9 h et se termine le 27 mai 2026 à 23 h 59. Toute personne admissible aux tirages en vertu des conditions énumérées au présent Règlement peut acheter un(des) billet(s) durant cette période.
- 2.2 Les billets sont en vente au coût unitaire de cinquante dollars (50 \$), payable en totalité, par carte de crédit ou débit. L'achat doit se faire en ligne, sur la [plateforme Zeffy](#).
- 2.3 Les billets achetés en ligne seront envoyés par courriel à l'acheteur. L'acheteur n'aura pas à remplir une version physique du billet, mais devra fournir tous les renseignements requis au moment de l'achat.
- 2.4 Les participants sont responsables de l'exactitude de tous les renseignements personnels fournis sur le formulaire d'achat de la plateforme en ligne, notamment ceux qui permettent de joindre le gagnant. En cas d'erreur dans ces renseignements, la Fondation Alliance pour la relève n'est pas responsable.
- 2.5 Un total de 1 000 billets sont imprimés et portent les numéros de 0001 à 1 000. Aucune limite de participation ne s'applique.

- 2.6 L'achat du billet est non remboursable et non révoquant, quel que soit le mode de paiement utilisé.
- 2.7 Aucun reçu fiscal n'est émis aux acheteurs de billets selon la loi et les règlements de l'Agence du revenu du Canada.

### 3. Description des prix :

- **Premier prix :** Deux (2) billets en classe économique pour un vol aller-retour reliant le Canada aux États-Unis, au Mexique ou aux Caraïbes. Le voyage avec les billets promotionnels doit être réservé au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2027 et doit prendre fin avant le 30 mai 2027.

#### Conditions :

- Il n'est pas permis de voyager avec ces billets durant les périodes normales d'interdiction, lesquelles peuvent changer sans préavis. Le gagnant pourra se reporter au calendrier de périodes d'interdiction joint à la lettre pour plus de détails.
- Tous les frais applicables, tels que les taxes d'aéroport et de départ, les droits pour la sécurité des passagers du transport aérien ou d'autres taxes ou frais imposés par des tiers sont compris.
- L'origine et la destination ne peuvent pas être modifiées après la délivrance de votre billet. Toutefois, il est permis de changer l'heure du vol ou la date du voyage avant le 30 mai 2027. Veuillez noter que si vous décidez de modifier votre réservation, des frais de modification s'appliqueront à chaque billet.
- Si vous décidez d'annuler votre réservation pour quelque raison que ce soit, sachez qu'Air Canada ne peut pas émettre un autre code promotionnel.
- Le report des dates limites de réservation et de fin de voyage susmentionnées n'est permis en aucun cas.
- Aucun point Aéroplan ni aucun mille ou point d'un autre programme de fidélité ne sera accordé pour le voyage.
- Les escales ou les itinéraires multi-destinations ne sont pas permis.
- L'utilisation de crédits eSurclassements n'est pas permise. Le surclassement en Classe affaires ou en cabine Économique Privilège n'est pas permis sauf si vous décidez d'acheter un surclassement de dernière minute à vos frais, comme il est décrit à l'adresse [www.aircanada.com/surclassementdederniereminute](http://www.aircanada.com/surclassementdederniereminute).
- Votre billet n'est ni transférable, ni remboursable, ni monnayable, ni valide pour des forfaits de Vacances Air Canada, ni admissible au surclassement.
- Les billets sont assujettis aux conditions générales de transport d'Air Canada, que le public peut consulter à l'adresse [www.aircanada.com/conditionsdetransport](http://www.aircanada.com/conditionsdetransport).

- Les billets sont valables uniquement pour les vols d'Air Canada, d'Air Canada Express et d'Air Canada Rouge.
- Les places en classe Signature Air Canada peuvent ne pas être disponibles sur tous les vols.
- L'accès au salon Feuille d'érable n'est autorisé qu'en Classe affaires et sous réserve des disponibilités.
- L'accès à la Suite Signature Air Canada n'est pas autorisé.
- Les détenteurs de passes promotionnelles peuvent être tenus responsables envers Air Canada en cas de non-respect des restrictions et des conditions de voyage applicables à leurs billets ou d'utilisation frauduleuse de ces billets.

**Valeur :** 3 200 \$

- **Deuxième prix :** Club Med offre un séjour tout-inclus de trois (3) nuits pour 2 personnes au Club Med Québec Charlevoix. Le séjour comprend :
  - Repas, collations et boissons inclus dans le forfait tout compris traditionnel de Club Med
  - Activités incluses dans le forfait tout compris traditionnel de Club Med

Le séjour ne comprend pas:

- Les excursions facultatives et les achats personnels
- Le transport aérien et les transferts
- Les transferts de l'aéroport vers le Village
- Toute taxe de vente ou taxe sur les produits et services (TPS), ainsi que toute taxe similaire, le cas échéant
- L'assurance voyage

**Conditions :**

- Le voyage doit être complété au plus tard le 27 mai 2027 et exclut les semaines de Noël, du Nouvel An, de la semaine des présidents, de Pâques, des congés scolaires de printemps, ainsi que les mois de juillet et août ;
- Réservation requise au moins 50 jours avant le départ ;
- Les réservations seront acceptées selon la grille de disponibilité des séjours promotionnels et ne pourront être confirmées que 50 jours avant le départ ; elles ne sont pas cumulables avec toute autre promotion ;
- Les réservations seront acceptées selon la grille de disponibilité des séjours promotionnels et ne sont pas cumulables avec toute autre promotion ;
- Les conditions de séjour sont celles décrites dans la brochure canadienne Club Med en vigueur au moment du voyage ; toute demande spécifique est aux frais du client ;

- Aucun surclassement de chambre ne sera accordé, en aucune circonstance (même moyennant paiement) ;
- Ce prix est non transférable, ne peut être prolongé ni échangé contre de l'argent ; en cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, le voyage sera perdu.

**Valeur :** 3 000 \$

- **Troisième prix :** Expérience hivernale VIP – Team building : canot à glace, sauna nordique et 5 à 7 : Découvrez une expérience originale et fun avec une activité d'équipe pour 12 personnes chez Canot à glace expérience. L'activité comprends une activité guidée d'une demi-journée sur les glaces du Saint-Laurent, avec collations, accès au sauna nordique et espace 5 à 7.

**Conditions :** Selon la disponibilité. Ce prix n'est ni remboursable, ni monnayable.

**Valeur :** 3 000 \$

- **Quatrième et cinquième prix :** Deux (2) abonnements pour deux (2) personnes aux Sommets pour la saison 2026-2027. Chaque abonnement offre l'accès illimité dans tous les Sommets pour être libre comme l'air avec la plus longue saison de glisse au Québec. Profitez d'une expérience de ski ou planche à neige sans limites et d'un vaste domaine skiable varié pour tous les niveaux. Accédez en tout temps aux Sommets : Saint-Sauveur, versant Avila, Morin Heights, Olympia, Gabriel et Edelweiss.

Pour connaître les avantages et la validité de l'abonnement, visitez :

<https://www.sommets.com/fr/quoi-faire/ski-et-planche/avantages-aux-membres/>.

Ce prix n'est ni remboursable, ni monnayable.

**Valeur :** 2 X 2 400 \$ pour un total de 4 800 \$

- **Sixième prix :** Séjour pour deux personnes à l'Hôtel Le Germain Montréal incluant deux nuitées, le stationnement, deux petits-déjeuners, un repas dégustation en six services, accompagné de deux verres de bulles, au restaurant Le Boulevardier ainsi que deux Passeports MTL été-automne 2026 - 5 attraits.

**Conditions :**

- Hôtel Le Germain Montréal : selon la disponibilité. La personne gagnante doit se prévaloir de son prix avant le 31 mai 2027.

- Passeports MTL : Valide du 1 avril au 31 octobre 2026

Ces prix ne sont ni remboursables, ni monnayables.

**Valeur totale :** 1 900 \$

- **Septième, huitième et neuvième prix :** Trois (3) chèques-cadeaux d'une valeur de 500 \$ chacun applicables dans les établissements de la Sépaq.

**Conditions :** Chèque-cadeau échangeable contre les produits ou services offerts dans les établissements de la Sépaq (à l'exception des inscriptions aux tirages au sort et des produits ou services offerts par des partenaires). Il n'est ni remboursable, ni monnayable.

**Valeur :** 3 X 500 \$ pour un total de 1 500 \$

- 3.1 Les tirages s'effectueront au bureau de la Fondation Alliance pour la relève le 28 mai 2026 à 13 h.
- 3.2 Un billet gagnant d'un des neuf (9) prix n'est plus admissible pour les tirages subséquents. L'ordre d'attribution des prix sera celui mentionné au point 3 des règlements.
- 3.3 Les prix ne sont pas monnayables.
- 3.4 Les noms des personnes gagnantes seront dévoilés à la suite des tirages. La Fondation Alliance pour la relève communiquera avec les personnes gagnantes dans les 48 heures suivant la date du tirage par téléphone ou par courriel.
- 3.5 Les personnes gagnantes seront annoncées sur la [page Web](#) et sur les réseaux sociaux de la Fondation Alliance pour la relève au plus tard le 3 juin 2026.
- 3.6 Les prix seront transmis aux personnes gagnantes selon les modalités prévues par chacun des fournisseurs.
- 3.7 Les personnes gagnantes des prix pourront les utiliser selon les conditions de chacun des fournisseurs (certaines restrictions s'appliquent, voir les conditions au point 3 des règlements).
- 3.8 La responsabilité de la Fondation Alliance pour la relève et des organisateurs de ce tirage se limite aux quatre prix, tous les autres frais encourus seront de la responsabilité de la personne gagnante.

- 3.9 Les personnes gagnantes autorisent la Fondation Alliance pour la relève à utiliser leurs noms et leurs photographies à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
- 3.10 Les règlements du présent tirage sont disponibles sur la [page Web](#) de la Fondation Alliance pour la relève.
- 3.11 Le numéro de licence octroyé par la Régie des alcools, des courses et des jeux, apparaissant sur les billets, est : RACJ : L-03518.
- 3.12 Par l'achat d'un billet de Loterie *Soulève la relève*, vous donnez votre consentement à recevoir par courriel des informations de la Fondation Alliance pour la relève. En tout temps, vous pouvez vous désabonner de ces envois.

Merci de votre participation, bonne chance à tous les participants et participantes!